

DU DÉSARMEMENT À LA RÉINTÉGRATION DES ANCIENS COMBATTANTS AU BURUNDI. UNE ANALYSE SOUS LES LENTILLES DU GENRE

*Christella Niyonzima*¹

Introduction

La configuration actuelle des corps de défense et de sécurité du Burundi est le résultat d'un processus de réformes trouvant ses origines dans les accords suivants : les accords d'Arusha du 28 août 2000 pour la paix et la réconciliation au Burundi et les accords globaux de cessez-le-feu signés, respectivement, entre le Gouvernement et les mouvements CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie) en novembre 2003, et le Palipehutu-FNL (Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération) le 7 septembre 2006². En leur chapitre II, protocole III, relatif aux réformes des institutions, les accords de 2000 préconisent la réforme des corps de sécurité garantissant la paix et la sécurité pour tous (Birantamije 2018). Impliquant concomitamment la mise en marche du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et de réinsertion (DDRR), ces deux processus visaient l'intégration d'une partie des combattants FAB (Forces armées burundaises et PMPA – Partis et mouvements politiques armés) dans les nouveaux corps de sécurité et le retour à la vie civile du reste des combattants et soldats de ces différentes catégories.

Le programme DDRR au Burundi avait en vue la démobilisation d'une cinquantaine de milliers de soldats et combattants rebelles (hommes, femmes et enfants soldats). Mais un certain nombre d'autres éléments, dont le chiffre est inconnu, se compose majoritairement de femmes qui « se sont volontairement démobilisées » (Interview avec un technicien du Programme DDRR au Burundi, juin 2019). Mais au-delà de la catégorie « femme », non prise intégralement en compte dans le processus (*idem* 2019), en quoi est-ce que ce programme et processus a pris en compte l'aspect genre ? Simplement,

¹ Burundaise, chercheuse sur des thématiques relatives aux contextes post-conflits et praticienne de Justice transitionnelle.

² <https://www.uantwerpen.be/en/projects/centre-des-grands-lacs-afrique/droit-pouvoir-paix-burundi/paix/accords-de-paix/>

est-ce que les hommes qui ont majoritairement bénéficié des efforts investis dans le DDRR au Burundi ont été pris en compte « dans leur genre » ?

Ce chapitre interroge cette dimension spécifique du processus DDRR au Burundi partant des limites de la littérature sur ce sujet, et montrant ses conséquences quant à la portée d'un processus aussi important dans les efforts de reconstruction d'un pays sortant d'un conflit et de la consolidation de la paix. Le chapitre montre que l'absence substantielle du genre dans la littérature sur les DDRR relève d'une confusion fondamentale entre « femme » et « genre » dont font preuve les différents travaux et analyses sur la consolidation de la paix et le processus DDRR.

Nous considérons le **genre** comme un ensemble d'attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et les relations entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, les relations entre les femmes et celles entre les hommes (van der Veur *et al.* 2007) ainsi que les relations de pouvoir entre ces catégories. Ces attributs et relations sont socialement construits et appris par le biais de la socialisation. Relevant et reconnaissant cette faible prise en compte des femmes dans la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et de leurs besoins spécifiques, cet article fait ressortir le fait que le processus DDRR n'a pas non plus considéré les besoins sexospécifiques des hommes, quoique majoritairement démobilisés.

Pour développer cet argument, le chapitre part des interrogations suivantes : quel est le sens des masculinités et féminités, dans le sens burundais de ces termes, dans un contexte de conflit et post-conflit ? En quoi est-ce que cela informerait les processus de consolidation de la paix et spécifiquement, le DDRR ?

Ces questions se posent dans un contexte où les efforts de facilitation du retour à la vie civile des combattants au Burundi devaient passer par un certain nombre d'étapes, dont la première est l'établissement des effectifs des combattants de chaque mouvement armé. Dans la conception de ces listes, l'on ne comptait pratiquement que les hommes ; par voie de conséquence, il y a donc eu moins de femmes démobilisées (interview avec un technicien du programme DDRR au Burundi, juin 2019). La préoccupation n'apparaît pas comme un aspect important du processus. Mais se serait-il agi d'équilibre si les femmes, autant que les hommes, avaient bénéficié du programme de démobilisation ?

En effet, l'analyse documentaire et les informations collectées (auprès des agents ayant œuvré dans la mise en œuvre du processus, les démobilisés hommes et femmes, et les écrits consultés) sur le terrain montrent que les réponses (et la référence des différentes études) aux questions relatives à la considération de genre à différentes étapes du processus étaient chaque fois référées aux femmes. Ce premier déséquilibre est évident dans plusieurs contextes post-conflits et permet de poser la question sur les rapports entre le DDRR et le genre au Burundi.

Sur le plan méthodologique, cette étude se fonde sur une recherche documentaire et empirique. Elle juxtapose une consultation de la littérature existante sur les processus DDRR et l'analyse d'informations collectées sur le terrain au moyen de deux techniques, les *focus groups discussions* et les entretiens semi-structurés. La sélection de la population et de l'échantillon concernés par cette réflexion a suivi un choix raisonné (*purposive sampling*), parce qu'elle vise une catégorie bien spécifique. L'étude a été conduite dans cinq provinces, à savoir : Bubanza, Cibitoke, Bujumbura rural, Kayanza et Bururi, un choix motivé par la forte présence des anciens combattants des mouvements rebelles dans les quatre premières provinces et de celle des démobilisés des forces armées burundaises à Bururi. Cela pour avoir une vue d'ensemble des différentes catégories de la population intéressant cette réflexion.

L'étude se focalise sur la réintégration au moyen des approches sociologiques creusant dans la construction sociale (le constructivisme) des masculinités et des féminités aux regards et standards culturellement et socialement construits. Elle s'inspire du systémisme de David Easton (1965) pour lequel le système (système social) agit sur l'acteur (l'homme et la femme dans ce contexte), au sein duquel celui-ci ne dispose pas de grande marge de manœuvre. Le structuro-fonctionnalisme y contribue pour sa part, en ce sens que l'acteur (encore une fois l'homme et/ou la femme) évolue dans un système dont les fonctions agissent et évoluent aussi dans des cadres structurels socialement établis et sur lesquels les contextes de paix ou de guerre influent énormément. Le genre et DDRR, étant respectivement concept et processus, se placent dans un cadre structurel et social bien précis, mais aussi dans une temporalité bien précise, c'est-à-dire le Burundi post-conflit. Ce dernier est appréhendé avec reconnaissance et considération d'une connexion stricte au temps d'avant et de pendant le conflit, pour aborder la construction du concept de genre dans la société burundaise. L'idée est d'analyser le changement dû aux dynamiques traversant ces contextes, et comment tout cela se répercute sur les processus post-conflits, dont le DDRR.

1. DDRR : pertinence, cadre et genre

1.1. Pertinence du DDRR

Le DDRR est un processus dont l'ensemble des actions consiste à désarmer les membres des groupes armés, à libérer ces combattants de leurs groupes et à les accompagner à réintégrer la vie civile et à participer à la vie sociale, économique et civile afin qu'ils puissent devenir des participants actifs au processus de consolidation de la paix (Conoir & Verna 2005).

Succinctement, les quatre lettres du sigle DDDR font référence : **a) à la démobilisation** : un processus selon lequel les forces armées gouvernementales et rebelles réduisent leurs effectifs. En général la démobilisation implique : le regroupement, le cantonnement, le désarmement, l'administration, et la préparation au retour à la vie civile des anciens combattants ; **b) au désarmement** : la collecte, le contrôle et l'élimination de toutes armes légères, munitions, explosifs, armes portatives et armes lourdes des combattants et souvent de la population. L'élaboration du programme permettant d'assurer une gestion responsable de ces armes est considérée comme faisant partie intégrante du désarmement. Les communautés prennent aussi part à ce processus en ce sens que pendant la période de guerre même les civils se procurent des armes pour l'auto-défense ou d'autres raisons. Ces armes aussi doivent être retirées des communautés pour s'assurer qu'elles ne déstabilisent la paix encore fragile ; **c) à la réintégration** : elle est un processus pendant lequel les anciens combattants reçoivent une aide en vue de faciliter leur réinsertion économique, sociale, et celle de leur famille, dans la société civile ; **d) à la réinsertion** : le processus d'accompagnement économique des démobilisés (Conoir & Verna 2006).

C'est au cours des années 1990 que l'Afrique subsaharienne est entrée dans le cadre de la reconstruction, après les conflits survenus dans l'ère de la démocratisation qui avait suivi des guerres civiles. Dans cette perspective, les Nations unies commencèrent à articuler les activités du DDDR autour des actions sociales et économiques (Nations unies, Rapport Brahimi 2003) dans cette partie du monde. Il s'agit notamment des pays comme le Mozambique, la Namibie, la RDC, le Burundi, le Soudan, la Côte d'Ivoire, etc. (Conoir & Verna 2006). Ces initiatives visaient principalement à intégrer les miliciens et rebelles dans les forces de sécurité gouvernementales et à retirer les armes en circulation.

Bien que cette étude n'ait pas pour objet l'analyse du succès ou de l'échec du DDDR, des analyses des efforts de rétablissement de la paix notent un aspect important à souligner. Plusieurs des expériences de l'Afrique subsaharienne ont été des succès, mais plus en amont qu'en aval (Birantamije 2018). Les réformes au niveau institutionnel, au sein de l'armée et de la police, ont, elles aussi, été remises en cause par des analyses de la résurgence des conflits et de leur gestion (*ibid.*) dans ces pays-là. Mais il convient aussi d'interroger le degré de prise en compte des besoins spécifiques des éléments démobilisés, hommes et femmes, pour cerner les raisons profondes de ces défaillances également aux niveaux inférieurs de ce processus.

1.2. DDRR au Burundi : cadre institutionnel et acteurs

Ce sont principalement les accords de paix de 2000 qui précisent les contours importants du processus DDRR et préconisent la mise en place des structures chargées de sa mise en œuvre, dont un organe chargé de la réinsertion socio-professionnelle des éléments démobilisés, et un comité technique chargé d'élaborer le programme et les modalités de démobilisation.

Les accords de cessez-le-feu, connexes aux accords de 2000, font partie aussi du cadre définissant ce processus et le programme national de démobilisation, réintégration et réinsertion des ex-combattants (SE/CNCDRR 2004). Les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi furent la cheville ouvrière de la reconstruction nationale. La stratégie du DDR des personnes affectées par le conflit s'inscrivait dans le cadre de la planification d'ensemble des activités du Gouvernement (CSLP 2006 & CSCP 2012). Cette stratégie est mise en œuvre au Burundi par le ministère de la Défense nationale, devenu plus tard le ministère de la Défense nationale et des Anciens Combattants ; le ministère de la Solidarité nationale, du Rapatriement des réfugiés et de la Réintégration sociale, devenu plus tard ministère de la Solidarité nationale des droits de la personne humaine et du genre, est aussi impliqué.

Si la stratégie burundaise disposait de deux ministères supposés l'organiser, l'animer et l'exécuter, il s'avère qu'elle était aussi transversale, donc interministérielle. Ceci stipule que chaque ministère qui traitait de façon substantielle (de questions de réintégration socio-économique des personnes affectées par la guerre) ou de façon sécuritaire (démobilisation désarmement des anciens combattants) devait se doter d'objectifs particuliers par rapport à ces groupes ciblés, soit dans le cadre de la politique sectorielle soit dans tout document de la stratégie plus globale. À part le ministère de la Défense et celui de la Solidarité, la stratégie de la DDRR au Burundi se proposait d'inclure comme partenaires d'autres ministères, entre autres : le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (importance pour la réintégration socio-économique) ; le ministère de l'Enseignement des métiers et de la Formation professionnelle et d'Alphabétisation (formation professionnelle et alphabétisation des ex-combattants) ; le ministère de la Décentralisation et du Développement communal (rôle de la commune dans les comités de réintégration) ; le ministère de la Santé publique (soins des groupes ciblés) et le ministère des Travaux publics (équipement et constructions des maisons des groupes ciblés).

D'autres agences gouvernementales sont associées au processus du DDRR, à l'instar de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, et de la réintégration, CNDDR, lancée officiellement le 2 décembre 2004. Les agences des Nations unies ont joué un rôle primordial dans la mise en œuvre du programme du DDRR. Certaines institutions des

Nations unies comme le PNUD ont alloué un budget important à la mise en application du programme de réinsertion socio-économique. Quant à la Banque mondiale, elle a financé la démobilisation des anciens combattants et de la population affectée par le conflit. « Malgré quelques retards au paiement des démobilisés, la Banque mondiale a joué un rôle primordial dans le financement de la démobilisation et la réintégration économique des démobilisés au Burundi » (MDRP, Rapport de la Banque mondiale 2010).

Selon le même rapport de la Banque mondiale, le programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants définit le contexte des réformes des corps de sécurité comme étant la mise en application des accords de paix d'Arusha et des accords de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et les différents Partis mouvements politiques armés (PMPA).

1.3. Le genre dans un processus DDRR

Le concept de genre est appréhendé de différentes manières, mais dans ses définitions, les auteurs convergent vers les mêmes éléments fondamentaux. Issu de l'anglais, « *gender* » est un concept sociologique désignant les « rapports sociaux de sexe », et de façon concrète, l'analyse des statuts, rôles sociaux, relations entre les hommes et les femmes. Ce chapitre se focalise sur son sens binaire référant aux catégories hommes et femmes pour étudier le processus DDRR au Burundi. Appliqué aux politiques publiques et dans le cas qui nous intéresse particulièrement ici, le genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite (Adéquations 2016 ; Genre 2018).

Christine Bell (2005) parle de la perspective du genre comme d'une approche quadridimensionnelle, impliquant la participation des femmes au processus et aux négociations de paix, les gains matériels, les implications des femmes dans les dispositions de ces accords et enfin les négociations et les rapports entre hommes et femmes. La résolution 1325 du Conseil des Nations unies évoque une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les efforts de maintien, de négociation et de consolidation de la paix (UNSC 2000), tandis que le bureau du procureur de la Cour pénale internationale propose d'aller plus loin dans la définition du concept de genre en évoquant des notions de « pouvoir, rôles et besoins entre les femmes et les hommes » (Bell 2005).

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition selon laquelle le genre est un ensemble d'attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et les relations entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les relations entre les femmes et celles

entre les hommes (van der Veur *et al.* 2007). Ces attributs et relations sont élaborés socialement et appris par le biais de la socialisation. Ils sont spécifiques au contexte et à l'époque et changeants. Ainsi, la sensibilité au genre des processus post-conflit nécessite de mener, à chaque étape de ces processus, le DDRR dans le cas qui nous intéresse ici, une analyse sexospécifique du vécu, de l'expérience, de l'implication hommes-femmes dans la guerre. L'analyse sexospécifique est un examen critique de la manière dont les différences liées aux rôles, activités, besoins, opportunités et droits et avantages attribués à chaque sexe affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans une certaine situation ou dans certains contextes.

Grâce à ces définitions, la compréhension du genre s'élargit et va au-delà de la simple prise en considération de l'implication de la femme. Pourtant, l'observation générale faite lors du processus de collecte de données pour la rédaction de ce chapitre est que les réponses aux questions relatives au genre aux différentes étapes du processus étaient à chaque fois renvoyées aux femmes. Cela nous invite à dépasser, par exemple, l'évaluation et la mise en œuvre des programmes, dont ceux relatifs au DDRR, sur le nombre de femmes ou l'impact de ces derniers sur les femmes et à prendre en considération les rapports entre homme et femme ainsi que leurs rôles et besoins spécifiques, et, dans une certaine mesure, le vécu des uns et des autres par rapport au processus dont il est question.

2. DDRR et genre au Burundi

2.1. Un DDRR parti sur une analyse (du conflit) lacunaire en termes de genre

L'absence de prise en compte du genre dans les processus de consolidation de la paix, dont le DDRR, résulte aussi du fait que l'analyse du conflit, en amont des (ou pendant les) négociations de paix puis des définitions et conceptions de ces programmes et processus de reconstruction, présente des lacunes dans certains aspects importants, dont l'aspect genre.

Les femmes sont rarement vues comme des acteurs des conflits et encore moins comme des acteurs habilités à être à la table ronde où se négocie la paix et où se définissent les agendas de reconstruction post-conflit (Manirakiza & Niyonzima 2018).

« Il n'a jamais été question d'hommes ou de femmes. Arusha était une plateforme où se négociaient de grands enjeux. Avoir les femmes ou pas aux négociations n'a jamais été une préoccupation pour les hommes politiques. Nous avons tous été surpris de les voir débarquer à Arusha, mais bien qu'elles aient rejoint les négociations en retard, elles ont indirectement influencé

l'accord avec l'histoire des quotas de 30 %. Mais sinon pour nous, le débat était sur les grands enjeux et entre les grands protagonistes³. »

Cette étude montre que l'analyse sous-tendant la définition des programmes de reconstruction post-conflit ignore la parité entre hommes et femmes. Ces dernières sont perçues comme des victimes des conflits et se voient elles-mêmes comme des victimes des guerres, tandis qu'elles considèrent les hommes (et ceux-ci se considèrent) dans la même perspective comme des héros de guerre.

« Les femmes sont celles qui souffrent des conflits plus que les hommes. »
 « Nous, nous devons nous engager dans la guerre pour protéger nos familles, nous mourrons pour de nobles causes⁴. »

Cette logique occulte le rôle et l'engagement directs et indirects des femmes en tant qu'acteurs des conflits (combattantes et piliers de ces conflits) et le statut victimaire des hommes dans ces mêmes circonstances. En ce sens, les femmes se retrouvent continuellement dans la situation de prouver leur statut d'actrice active dans un conflit et de négocier ou discuter l'orientation des dividendes de ces guerres, de lutter pour participer à la résolution des conflits, et de contribuer aux perspectives de reconstruction qui s'en suivent.

« Moi je n'ai pas été démobilisée et celles avec qui j'ai été au maquis non plus. Nous n'avions pas de grades très importants, mais nous avons combattu et les hommes qui avaient le même grade que nous ont été démobilisés. Nous n'avons jamais su pourquoi nous n'étions pas sur les listes comme nos compagnons de lutte, nous nous sommes dites [*sic*] que c'est parce que nous étions des femmes même s'il y a des hommes qui ne l'ont pas été. Parce que le fait que nous n'étions pas plus nombreuses que les hommes aurait au moins joué en notre faveur » (Interview avec une des femmes ex-combattantes de la province de Kayanza, juillet 2019).

Il apparaît clairement que le débat touche aussi la dimension identitaire. Au-delà de la distinction entre combattants passifs (dits aussi sympathisants) et actifs, entre ex-combattants privilégiés ou pas selon qu'ils appartenaient au CNDD-FDD ou au FNL (cela étant lié à la fin de la guerre et à l'accession au pouvoir du CNDD-FDD), l'identité genre a été aussi un enjeu important aux yeux des sujets du DDDR : les femmes anciennes combattantes ont

³ Interview avec Léonce Ngendakumana, homme politique ayant pris part aux négociations d'Arusha conclues en 2000 (Manirakiza & Niyonzima 2018).

⁴ La plupart des femmes rencontrées se définissent comme des victimes, tandis que les hommes, eux, se voient comme des héros et se sentent le devoir de se battre, même quand ils ignorent la cause profonde de leur engagement « militaire ».

été moins privilégiées et moins considérées que leurs confrères de lutte, comme cela se reflète dans le témoignage repris ci-dessus. Les techniciens du DDRR reconnaissent que la mise en œuvre de ce processus a faiblement répondu à cette préoccupation. Et ce fut également le cas des expériences qui eurent lieu ailleurs qu'au Burundi. En effet, différentes études et analyses de la mise en application du processus DDRR reconnaissent la faible prise en compte du genre (Kamina 2017) et, plus précisément, de la faible considération des femmes et de leurs expériences particulières.

« Les femmes combattantes sont absentes du processus DDRR, pourtant nul n'ignore qu'elles sont engagées dans les conflits » (Harsh 2015).

Beaucoup d'acteurs s'accordent à dire que les femmes ne sont peut-être pas en nombre égal à celui des hommes enrôlés, mais qu'elles rejoignent les mouvements rebelles ou les soutiennent. Ceci aboutit à un débat sur la redéfinition des processus DDRR, qui sont parfois la base de beaucoup d'autres programmes et processus post-conflit (CICR 2008). Sur la base des propos des participantes à la recherche, nous n'affirmons pas que toutes les femmes n'aient pas été démobilisées. Celles qui ont eu la chance de l'être, comme celles rencontrées dans la province de Kayanza, ont été confrontées aux défis liés à l'acceptation de leurs communautés d'origine, en tant qu'ex-combattantes et aussi, en tant que bénéficiaires des programmes de soutien, à leur retour à la vie civile avec des AGR qui les plaçaient dans des conditions économiques plus importantes que leurs maris, pour celles qui étaient mariées. Ce point est traité dans les lignes ultérieures.

2.2. « Être un homme/une femme » au Burundi, quelles considérations sociales pour les ex-combattants reconvertis en civils ?

De manière générale, la guerre engendre une rupture des normes sociales qui favorise une redistribution des rôles entre les hommes et les femmes. Dans beaucoup de pays post-conflit, l'expérience acquise par les femmes dans les situations de conflit a été bénéfique aux communautés, une fois le conflit terminé. Dans la plupart des conflits qui ensanglantent le monde, et quelle que soit leur situation personnelle, les femmes agissent, ne serait-ce qu'en continuant de jouer leur rôle de protectrices et gardiennes de la famille. Mais, dans bien des cas, elles sont amenées à sortir de la sphère qui était traditionnellement la leur. Les femmes interviennent dans les domaines de l'éducation, de la production économique, de la sécurité et s'impliquent dans le militantisme politique ; ce faisant, elles acquièrent de nouvelles compétences et assument des responsabilités supplémentaires. Ainsi, les femmes ont négocié leur sécurité dans des zones de conflit en Colombie, elles ont assuré la médiation entre les parties belligérantes au Nagaland, en

Inde, et ont aidé au retour des enfants soldats en Ouganda. Dans le domaine très sensible de la justice transitionnelle, les femmes jouent également un rôle majeur. En Bosnie, au sein des communautés, elles sont les premières à faire des tentatives de réconciliation et à revenir. Au Rwanda également, des femmes ont pris l'initiative des efforts de réconciliation aux niveaux local et national (Onyejekwe 2005). Au Burundi, l'on a également beaucoup observé, aux niveaux institutionnel, semi-institutionnel et communautaire, des changements engrangés par des initiatives de femmes, qui ont contribué à la reconstruction du tissu social. Toutefois, les perceptions communautaires sur le changement de rôles et de statuts sociaux des hommes et des femmes évoluent très lentement. Les processus contribuant à cette reconstruction sociale sont aussi teintés de certaines lacunes qui sont, en fait, intrinsèquement liées aux mœurs et conceptions culturelles de ce qu'est un homme ou une femme.

Pour le sujet qui nous concerne ici, l'analyse genrée du DDRR suggère la prise en compte des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes dans leurs différences sociales, culturelles, politiques et économiques en rapport avec le changement du statut de combattant au statut du civil (retour à la vie civile). Pour la plupart, rendre leurs fusils a été un premier pas facile à franchir, de même qu'abandonner leurs factions militaires. Mais plus encore, réussir leur réinsertion dans la vie civile dans des pays qui souffrent encore des conséquences politiques, économiques et sociales de la guerre n'est pas aussi simple. Les programmes de DDRR sur le continent indiquent, en effet, que la réinsertion constitue un parcours long et tortueux, semé d'embûches, dont l'issue dépend des succès globaux enregistrés en matière de reprise économique et de réconciliation politique de manière globale (Harsh 2005).

2.3. De l'avant à l'après-conflit, quel changement dans les dynamiques et rôles de genre ?

Comme précisé plus haut, cette réflexion ne s'attarde guère à la réussite ou à l'échec du processus, mais nous invite à réfléchir à la réintégration des ex-combattants, dans une société dont les attentes en termes de rôles et de statuts évoluent très difficilement et auxquelles ces individus se retrouvent obligatoirement confrontés. Dans certaines cultures, et même au Burundi, la guerre est encore largement perçue comme une affaire d'hommes. Et lorsque la réflexion théorique sur les conflits daigne s'intéresser aux femmes, c'est principalement pour voir en elles des victimes (Onyejekwe 2005).

En effet, plusieurs perceptions et points se sont dégagés des discussions avec les participants à cette recherche. Revenons sur trois d'entre eux, dont deux sont relatifs aux hommes et le dernier concerne un des cas féminins.

Premièrement, certains hommes sont retournés dans leurs foyers et communautés avec l'intention de continuer leur vie d'avant leur départ, mais se sont retrouvés face à des épouses qui, délaissées pendant des années, ont conséquemment et complètement changé de vie et de façon de percevoir la vie, comme cette participante à un des FGD tenus à Bujumbura rural, en juillet 2019 :

« Mon mari est parti combattre auprès des rebelles, à l'époque je ne savais pas de quel groupe il était membre pour apprendre par les voisins qu'il était un membre du FDD. Il m'a laissé avec deux enfants, encore trop jeunes, dans une maison qui n'avait pas de ciment avec un toit en paille. Quand il est revenu, il n'a pas reconnu notre maison, je l'avais complètement refaite, j'avais mis des tôles, du ciment, j'avais acheté deux vaches, mes champs produisaient parfaitement, mes enfants et moi étions dans de meilleures conditions que quand il était parti ... J'avais pris ses rôles et les miens et quand il est revenu, il avait du mal à se faire à l'idée du changement de la femme qu'il avait laissée [...] » (témoignage d'une épouse d'un ancien combattant du CNDD-FDD, Bujumbura rural, juillet 2019).

D'un côté, la femme attendait que son mari remarque que les rôles qu'elle devrait remplir avaient complètement changé et que les choses devraient évoluer, non continuer comme si rien ne s'était passé, qu'il participe aux travaux ménagers, qu'ils discutent des grandes décisions à prendre...

« Mon mari a décidé de vendre une des deux vaches, qu'il n'a pas achetée, sans mon avis, encore moins mon accord [...] », a continué la dame.

La situation dans laquelle s'est retrouvée cette femme l'a poussée à être indépendante et à ne compter que sur elle. Elle était devenue indépendante, pouvait prendre sa vie et celle de sa famille en main. En tant que pourvoyeuse et protectrice, elle s'attribuait des rôles traditionnellement réservés aux pères et maris. Selon les discussions de groupe ayant eu lieu dans la localité où vit cette participante, à Buhonga (province de Bujumbura rural), la logique aurait voulu que les choses changent, mais la tradition burundaise ne le conçoit pas de cette façon. Le changement de rôles de la femme qui l'a conduit à l'acquisition d'un certain « pouvoir », attesté par sa capacité à faire face à des situations intenses et difficiles en temps de conflit, se voit remis en cause face aux statuts et positions de l'homme et de la femme traditionnellement construits.

Deuxièmement, d'autres hommes ont eu des difficultés à se réintégrer, à cause, en partie, d'une certaine façon de faire et de vivre acquise au maquis dont il leur est très difficile de se défaire.

« Quand j'étais encore combattant, on violait les femmes et les filles qui étaient avec nous au combat. Parfois on était puni parce qu'elles étaient réservées aux plus gradés et parfois l'affaire était consentie parce que ces femmes

et filles n'aimaient pas nécessairement ces hommes-là. Certaines fois, c'était des femmes ou jeunes filles que nous voyions quand nous partions pour une opération militaire. Maintenant, j'ai dû chercher une femme, mais j'avais peur que personne ne m'accepte avec mon passé de combattant » (témoignage de deux ex-combattants rencontrés à Bubanza en juillet 2019).

Troisièmement, les difficultés de réintégration sur le plan social sont différemment perçues par l'homme et la femme, car elles dépendent des conditions et des perceptions sociales vécues.

« Je suis membre du CNL, et j'ai combattu dans le mouvement de Rwsa, le PalipeHutu-FNL. Je suis retournée chez ma mère depuis 2007, je ne trouve pas de mari parce que personne ne s'intéresse à une vieille fille comme moi et qui en plus a combattu au maquis [...] » (interview avec une ancienne combattante du FNL en juillet 2009 à Bujumbura rurale).

La vie de maquisard et de rebelle et tout le processus y aboutissant ont un impact important sur le vécu des concernés. La dimension sociale, le regard, les attentes et les perceptions communautaires sexospécifiques, la sphère privée de la vie des femmes et des filles ayant vécu le maquis connaissent des dynamiques différentes de celles affectant les hommes et les jeunes hommes, du même background, mais qui de toute manière influent sur la réintégration effective des deux catégories. Il apparaît aussi que la tolérance est plus ou moins ressentie chez l'homme que chez la femme, même si la réadaptabilité de cet homme, revenant à la vie civile, aux attentes sociales et communautaires n'est pas automatiquement assurée étant donné que la différence entre les façons de vivre (règles de vie) du monde maquisard et du monde communautaire diffèrent énormément, et cette adaptation prend obligatoirement du temps.

Les cas définissant ces difficultés ne peuvent pas être exhaustifs, mais en principe, les bouleversements sociaux dus aux conflits ouvrent la porte à une redéfinition de ces rapports, comme le démontrent les témoignages précédemment cités. En effet, durant ces conflits, les femmes prennent en main le foyer, ont de nouvelles responsabilités et aspirent après-guerre à un nouveau statut. Mais cela n'est pas tout à fait évident, comme on peut le constater.

Les processus mis en œuvre dans le cadre de la consolidation de la paix doivent inclure la réalisation de l'égalité des sexes, caractéristique importante pour prévenir les nouveaux conflits, en s'inspirant des expériences de ces hommes et de ces femmes du temps de l'avant, du pendant et de l'après-conflit. Au Burundi, comme ailleurs en Afrique surtout, les femmes sont dites « les piliers » de la famille. Elles ont joué un rôle clé dans le maintien en vie de leurs familles, et sont devenues, par la force des circonstances, cheffes

de famille. Elles ont augmenté leurs responsabilités et se sont investies dans le rapprochement des communautés, notamment au travers d'associations locales (Ntahe 2018). Au Burundi, elles ont même réussi à accéder à des structures sociales comme l'institution des Bashingantahe, un conseil des sages de règlement dans la communauté, auparavant exclusivement réservé aux hommes (Compte-rendu du colloque « Genre et Post-Conflict » 2011). Mais bénéficient-elles nécessairement de ce changement de rôles ? Ce dernier se perpétue-t-il dans la période post-conflit cheminant vers la consolidation de la paix, de la paix durable ?

L'expérience des communautés rencontrées montre que, de manière générale, la société a des difficultés à s'adapter à ces changements, et choisit plutôt de revenir aux habitudes et coutumes d'alors, malgré les coups provoqués par la crise dans ses fondements. Toutefois, il apparaît que les processus de reconstruction post-conflit comme le DDRR, la justice transitionnelle, offrent des opportunités pour refondre les structures sociales et le contrat social sous-tendant ces dernières, à partir du moment où ces processus partiraient d'une analyse profonde des crises à résoudre, mettant en lumière les situations inégalitaires ayant permis l'éruption de ces crises, leur développement, pour en venir à leur résolution. Les situations inégalitaires en termes de genre gagneraient, en ce sens, à être abordées comme une problématique fondamentalement sociale et profondément ancrée dans les coutumes sociales.

2.4. La démilitarisation⁵, une dynamique importante à intégrer

L'analyse dont fait part ce chapitre pointe une lacune à pourvoir, celle qui réduit l'analyse genre au nombre de femmes démobilisées, pour le cas qui nous concerne ici, et à son intégration dans les initiatives de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

Mais si nous admettons que le genre est un ensemble d'attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et les relations entre les femmes (van der Veur *et al.* 2007), la considération « genrée » porte, en fait, aussi sur la prise en compte de l'homme par rapport à son rôle et son statut, dans sa masculinité telle que construite par la société, mais aussi renforcée par l'expérience du maquis et la militarisation qui y est le mot d'ordre. Autrement dit, comment se conçoit la réintégration de cet homme avec la considération de ses besoins sexospécifiques ? Cette considération paraît être acquise quand les efforts des programmes de reconstruction post-conflit se mettent en œuvre, uniquement parce que la majorité des combattants sont des hommes (interview avec un consultant indépendant sur la gouvernance post-conflit, juin 2019).

⁵ Déconstruction des hyper masculinités pincées de militarisation.

Les efforts investis dans la considération du genre reviennent à ajouter les femmes aux processus relatifs à la résolution de conflit. Mais en réalité, les hommes étant retournés par choix ou par contrainte dans leurs communautés d'origine ou ayant décidé de recommencer tout à zéro dans d'autres communautés ont fait face à des difficultés, liées au fait d'être un homme, qui n'apparaissent pas dans la confection des programmes DDDR, au même titre que les femmes, qui, en outre, sont tout simplement « oubliées », pour reprendre le concept de Christine Ntahe (Ntahe 2018).

Le genre fait référence aux concepts de masculinité et de féminité. Focalisons-nous ici sur les masculinités qui sont définies comme des rôles, des comportements et des attributs associés au fait d'être un homme, et considérés comme propres aux hommes. Elles sont socialement construites, non fixées, non permanentes, et sont issues des modèles patriarcaux omniprésents (Kimmel *et al.* 2005). Les masculinités sont renforcées et préservées par la famille, la communauté, les règles coutumières, les normes religieuses, la culture populaire, les médias et les institutions politiques, sociales et économiques. Ces normes et attentes liées à la signification donnée à ce qu'est un homme sont enseignées dès la naissance. La masculinité hégémonique et violente peut être considérée comme normative en ce sens qu'elle est la manière la plus appréciée d'être liée au fait d'être un homme (Connell & Messerschmidt 2005).

La masculinité prend plusieurs formes, mais quand le concept en arrive à son aspect hégémonique (la masculinité hégémonique), elle se situe au sommet de la hiérarchie sociale sexuée, incarnant la définition culturellement idéalisée de la masculinité. Elle est construite à la fois comme opposée et supérieure à la féminité, et justifie les violences envers les femmes par ceux qui en font une exclusivité, dans une certaine mesure une stratégie, dans les contextes de conflits violents (Demetriou 2001). La masculinité hégémonique n'est pas nécessairement la forme la plus répandue, mais elle est parfois considérée comme normative en ce sens qu'elle est la manière la plus « honorée » d'être un homme. Elle exige que les autres hommes se positionnent par rapport à cet idéal, et elle légitime la subordination globale des femmes aux hommes. Les individus qui représentent le mieux les traits masculins culturellement idéalisés ont plus de respect et de pouvoir dans la société⁶. Mais bien que bon nombre des traits principaux de la masculinité hégémonique facilitent la domination physique, tels que la force, l'affirmation de soi, et l'agressivité, la masculinité hégémonique n'inclut pas le recours à la force ou à la violence (Connell 1987).

⁶ Traditionnellement, de nombreuses femmes qui présentent des caractéristiques masculines ont été marginalisées, bien que l'incarnation féminine de la masculinité dans certaines cultures puisse entraîner un statut social positif.

Néanmoins, dans les contextes de conflits violents, la masculinité acquiert une autre dimension. Ce sont des masculinités violentes, avec une connotation militarisée, qui se construisent sur la base de la masculinité hégémonique en recourant à la force et à la violence entreprises ou investies par le moyen de la formation et des entraînements à caractère militaire.

« Mon retour dans ma communauté m'a mis face à réapprendre à vivre comme un homme normal que je n'étais plus, pour être honnête. Revivre avec les autres signifie pour moi réapprendre à apprendre les valeurs qui n'étaient plus dans mes habitudes ».

« En tant que combattant, j'avais un pouvoir en possédant mon arme. Avec ça, je pouvais avoir tout ce que je voulais. Apprendre à demander ou à ne me contenter que de ce que j'ai, alors qu'en réalité parfois je n'avais rien, était à la limite vivre dans l'humiliation » (témoignage de deux ex-combattants de la province de Bubanza, juillet 2019).

La réintégration des hommes n'est pas aussi facile ou assurée que cela peut paraître ou être supposé, dans la mesure où cette réintégration supposerait que les hommes au centre de ce processus de réintégration ont besoin de se défaire du processus de mobilisation et de militarisation, dépourvu du caractère professionnel des armées régulières, les ayant produits en combattants. En réalité, et comme cela ressort des conversations reprises dans ce chapitre, il ne suffit pas d'enlever son uniforme rebelle ou militaire pour être un civil. En effet, les ex-combattants rencontrés témoignent de la difficulté à réapprendre les façons de vivre d'avant leur séjour au maquis.

« Si j'avais su, j'aurais choisi d'intégrer l'armée ou la police même si je ne sais pas si mon choix aurait été accepté. Je ne pouvais pas m'imaginer comment cela allait être pénible. J'ai fait la prison parce que je n'arrivais pas à me conformer à la société [...] » (témoignage de deux ex-combattants de la province de Bubanza, juillet 2019).

Les techniciens reconnaissent que le processus s'est davantage focalisé sur le désarmement et la démobilisation, qui s'arrêtaient pratiquement à la récupération des armes et à renvoyer les ex-combattants dans leurs communautés, et moins – ou pas du tout – sur la **démilitarisation** de leur mentalité. La définition du processus de DDRR est loin de l'imagination de ce que veut dire un retour à la vie civile (interview avec des techniciens du DDR au Burundi, juillet 2019).

En effet, le genre, qui est défini par la considération différenciée des besoins sexospécifiques des hommes et des femmes, est donc à appréhender dans la dimension culturelle qui marque de ses empreintes les féminités et les masculinités par des rôles, statuts et relations de pouvoir. Le genre face aux processus DDRR, et spécifiquement à la réintégration, serait donc aussi abordé, en prenant en compte le coup de la guerre, le coup du processus de

militarisation sur ces féminités et masculinités qui, après la guerre, continuent à régir les comportements des ex-combattants pendant le post-conflit dans les communautés hôtes. De plus, nous pouvons comprendre des propos des anciens combattants combien les masculinités renforcées par le processus de militarisation rajoutent aux difficultés de réintégration des hommes dans la vie civile, d'une part, et le risque de continuum des violences envers les femmes liées à ce phénomène, d'autre part. Les efforts pour démilitariser et refondre les masculinités telles que socialement construites et, plus tard, militairement renforcées, ont besoin d'être intégrés dans la conception des programmes et processus DDRR afin d'assurer qu'ils soient des opportunités de redéfinition du contrat social et des rôles de genre au centre des systèmes sociaux comme les systèmes patriarcaux prévalant dans une société comme celle du Burundi.

3. Retour désenchanté des anciens combattants dans des communautés non préparées

3.1. Les anciennes combattantes face à un cadre institutionnel et communautaire hostile

Les textes constitutifs du programme et de la commission DDRR reconnaissent substantiellement l'égalité des sexes. Ils préconisent la prise en compte des besoins sexospécifiques des combattants. Cependant, ces mêmes textes évoquent la probabilité d'un nombre moins important de combattants femmes à démobiliser (SE/CNCDRR 2004). Cette compréhension ou cette supposition des faits laisse transparaître une faible préparation et une faible prédisposition de ladite commission en matière de démobilisation des femmes. L'ONU, quant à elle, reconnaît que la plupart des processus DDRR ne mettent pas en place des mécanismes suffisamment outillés pour la protection des femmes combattantes (Harsh 2005) et la prise en compte intégrée des femmes comme des anciennes combattantes, tel que cela est analysé dans ce chapitre.

Le programme DDRR avait prévu, dans sa conception, une phase de préparation des communautés, avec des activités de sensibilisation, qui se sont résumées à des séances d'information. Il avait également prévu un traitement spécialisé pour les combattants de sexe féminin, les enfants ainsi que les handicapés, mais certaines lacunes ont occasionné des dysfonctionnements du programme tel que conçu au départ, entre autres les fonds nécessaires pour cet exercice (Baricako 2014).

De plus, la même conception du programme n'avait pas anticipé certains facteurs liés au retour des combattantes féminines et la réactivité à l'émergence de ces derniers n'a pas non plus été au rendez-vous. Par exemple, le DDRR burundais n'avait pas prévu que certaines combattantes reviennent

du front avec des enfants. Cette situation n'a pas facilité l'intégration des mères de ces enfants et donc la réussite du DDRR dans un contexte culturel et profondément patriarcal. Certaines de celles-ci ont préféré pratiquer de l'auto-démobilisation, disent certains experts rencontrés, de peur d'être stigmatisées, mais aussi parce qu'elles espéraient épouser les pères de leurs enfants, qui allaient intégrer l'armée et la police. Et donc devenir des femmes d'officiers supérieurs était plus intéressant que le processus de démobilisation.

Comme le soulignent aussi les experts et techniciens ayant travaillé sur la mise en œuvre du processus de DDRR, de telles lacunes dans la conception du programme DDRR ont eu plusieurs effets négatifs sur le processus pour les femmes combattantes. Dans certains cas, un certain nombre de femmes ont refusé de se présenter aux camps de cantonnement pour éviter de passer dans le processus DDRR, par peur d'être rejetées par leurs familles et leurs communautés d'origine (Baricako 2014), comme précédemment expliqué.

Dans la province de Mwaro, il était inconcevable pour la majorité de la population qu'une femme soit combattante, le rôle de la femme étant de donner la vie, mais pas de la prendre (« *Umugore nuwo kuvyara suwo kwica* »). Cette croyance populaire a eu beaucoup d'influence sur les relations entre les anciennes combattantes et leurs communautés hôtes. Celles qui n'étaient pas encore mariées quand elles ont rejoint le maquis ont eu des difficultés à trouver des maris, un aspect très important pour le statut social d'une femme burundaise.

« J'ai été démobilisée avec le grade de caporal du mouvement FNL Palipehutu. J'avais 23 ans lorsque j'ai été démobilisée. Je suis restée longtemps à la maison sans qu'un garçon ne s'approche de moi ou ne s'intéresse particulièrement à moi. À un moment, je me suis décidée de quitter la maison. Je suis partie en ville (Bujumbura Mairie) pour me trouver un travail domestique. Après un certain temps, j'ai rencontré un homme qui était aussi domestique, il était originaire de Kayanza. Nous sommes partis chez ses parents et nous nous sommes mariés et nous avons fondé une famille » (Interview avec une ancienne combattante du FNL originaire de Bujumbura rurale).

Beaucoup d'autres femmes et filles partagent cette histoire. Mais le rejet de la société des anciennes combattantes dépasse l'aspect social. Dans une communauté rurale comme celle du Burundi où la femme est supposée ne rien posséder et ne rien accomplir, les anciennes combattantes ont fait face à une muraille de fer pendant leurs premières années de réintégration à la vie civile.

« Nous avons subi les pires des rejets et des discriminations. L'une d'entre nous a débuté un commerce de farine et autres produits alimentaires sur sa colline. Et bien que sa boutique se trouvait au milieu d'une dizaine de boutiques, la sienne a été victime de vols répétés au point qu'elle a fermé au bout

de trois mois » (*focus group* avec les démobilisés de la province Kayanza, juin 2019).

La propriétaire était une ancienne combattante et elle était femme, un double crime dans une communauté où, dans la conscience populaire, les femmes ne sont pas supposées posséder des choses, encore moins un *business*.

Tous les participants aux *focus groups* tenus à Kayanza étaient unanimes sur le fait que la démobilisation des femmes a été plus mal accueillie par leurs communautés que la démobilisation des hommes. Les communautés ne comprenaient pas comment une somme aussi importante pouvait être octroyée à une femme, juste parce qu'elle avait été dans une rébellion.

Nonobstant, les experts et agents ayant servi dans la mise en œuvre du programme DDRR au Burundi mentionnent qu'il existe des succès de réintégration de femmes dans leurs communautés. Cette réussite n'est pas consécutive aux paramètres définis ou anticipés par les concepteurs du programme. Elle est plutôt liée au fait que les membres de leurs communautés d'origine étaient aussi engagés directement ou indirectement dans la lutte armée, dans le sens où ils soutenaient activement et directement les combattants sur le champ de bataille par la collecte des vivres, des moyens pécuniaires et le renseignement relatif à la présence de l'armée régulière, par exemple.

Toutefois, il apparaît donc que le retour à la vie civile des femmes ex-combattantes aurait dû suivre une préparation particulière tenant compte de la conception du statut de ces dernières dans ces communautés. La phase préparatoire des communautés et des démobilisés aurait de même dû être faite avec précaution et beaucoup de technicité et de clairvoyance.

3.2. Le rejet et la stigmatisation n'ont pas été une expérience exclusivement féminine

La réussite d'un processus de DDRR repose en grande partie sur la reconversion des combattants dans d'autres secteurs professionnels, dont l'économie, principalement, mais aussi sur l'acceptation et de la tolérance mutuelle entre les anciens combattants et les communautés d'accueil. La reconversion des anciens combattants s'est vite retrouvée compromise par ce climat de méfiance, au point que, par exemple, les activités génératrices de revenus (AGR) lancées par les démobilisés furent boycottées par la population locale. Le résultat fut la faillite au bout de six mois pour la quasi-totalité des AGR des démobilisés de la commune Kayanza.

« Notre colline vivait dans une extrême pauvreté. Je pense que nos voisins n'allaient pas supporter que nous nous portions mieux économiquement parce qu'on allait les dépasser. Et eux voulaient absolument prouver que

nous sommes des vauriens » (Interview avec un ancien combattant de la province Kayanza, juin 2019).

C'est à partir de 2005 que des centaines de combattants ont déferlé dans leurs collines natales où ils se retrouvaient face à ceux de leurs compatriotes qui y étaient restés. C'est une situation à deux facettes. D'une part, les membres des communautés hôtes se réjouissent de la paix retrouvée et, d'autre part, ils restent inquiets parce que les « troubleurs » de paix d'hier sont de retour à la maison. Presque toutes les personnes interviewées affirment que cette peur était réciproque.

« J'ai passé plusieurs nuits blanches parce que j'avais peur de me faire lyncher par mes voisins. J'étais accusé d'être à l'origine de tous les crimes subis par les habitants de toute la commune » (*focus group* tenu à Kayanza, juillet 2019).

Dans plusieurs contrées, les anciens combattants sont perçus par la communauté comme des criminels de guerre, parce que le passage des combattants s'était à chaque fois soldé par des massacres, des pillages, des viols et toutes formes de crimes. L'hostilité envers ces anciens combattants a aussi été exacerbée par les frais de démobilisation qu'ils ont reçus du DDDR et que les membres de leurs communautés considèrent comme étant une récompense de leurs crimes (interview avec les techniciens du Programme DDDR au Burundi, juillet 2019).

Une autre partie juge ces frais comme étant une corruption donnée aux combattants en échange de l'abandon des armes.

« Je me faisais crier dessus par des amis d'enfance qui se moquaient de moi en me lançant : "On te paie pour que tu arrêtes de nous tuer". Cela me faisait mal et me faisait sentir mal aimé par ma communauté » (interview avec un ancien combattant de la province Kayanza, juillet 2019).

Jusque-là, il s'agit de facteurs plus ou moins directement liés à la communauté d'accueil, des facteurs externes. Mais parmi les embûches auxquelles la réintégration des anciens combattants fait face figure la difficulté des combattants mobilisés encore enfants. Parmi ces derniers, il y a ceux qui peinent à faire face à leur propre acceptation de leur statut socio-économique par rapport au regard qu'ils ont des membres de leurs communautés d'origine.

« [...] J'ai été enrôlé en 1995 à l'âge de 14 ans, j'étais encore à l'école primaire. Quand nous avons été démobilisés en 2009, j'ai trouvé mes anciens condisciples de classe finir l'université, d'autres étaient des commerçants... Ils avaient une vie respectueuse. Aujourd'hui, ils ont de belles conditions de vie et quand ils reviennent au village, ils sont reçus respectueusement. Je suis retourné, j'ai eu une famille, mais mes conditions ne me permettent pas

de les faire vivre comme je l'aurais souhaité et comme un chef de famille [...] » (interview menée à Bujumbura rurale, juillet 2019).

Pour cette catégorie de personnes, le retour à la vie civile dépasse le fait d'être pourvu d'un capital. Cet homme a reçu une formation de métier et une somme de 600 000 Fc pour démarrer une activité génératrice de revenus au retour dans sa communauté, mais il lui a été difficile de faire face à sa propre frustration, qui dépasse peut-être le cadre défini par le DDRR.

Conclusion

Les interrogations sur le succès des réformes des corps de défense et de sécurité dépassent ces derniers pour analyser la réintégration des combattants hommes et femmes reconvertis en civils. Les différentes analyses du processus de réintégration des anciens combattants laissent entrevoir des succès mitigés. L'importance de la prise en compte des besoins sexospécifiques des combattants est le point central d'analyse de ce chapitre qui replace le processus dans un contexte politico-sécuritaire évoluant timidement vers la consolidation de la paix fragile, au lendemain de la mise en place du processus DDRR. En effet, la qualité des résultats de ce processus, aggravés par la politisation et la remilitarisation des éléments reconvertis en civils, est à apprécier en tenant compte du vécu des sujets, des attentes et attributs sociaux à leur égard et, dans une certaine mesure, de leurs propres attentes, dépeintes en fonction de ces standards sociaux. Le processus DDRR étant directement lié au relèvement économique, la vulnérabilité économique que vivent les démobilisés et la difficulté de satisfaire à ces attentes et attributs sociaux selon qu'ils sont des hommes ou des femmes les prédisposent à une remobilisation, repolitisation ou politisation continue, vu qu'ils restent attachés à leurs familles politiques (leurs anciens mouvements rebelles) et acquièrent parfois un rôle de doyens et d'encadreurs.

La dimension qualitative nécessite de reconnaître la dimension quantitative en termes d'existence des hommes, mais aussi des femmes, sur les listes des combattants à démobiliser. Dans le cas du Burundi, le nombre de femmes combattantes est difficile à déterminer ; certaines s'étant démobilisées (ou ayant été invitées à se démobiliser) volontairement ou tout simplement n'ayant pas été mises sur ces listes, les femmes combattantes n'ont pas bénéficié du processus de DDRR. Les femmes anciennement combattantes vivent encore un sentiment d'exclusion ou de moins de considération face au processus. « Nous avons combattu, avec et à côté de nos concitoyens hommes, nous avons nourri des combattants et puisé de l'eau pour eux, nous leur avons porté des munitions, nous avons été leurs espions [...] » (interview avec une ancienne combattante du CNDD-FDD dans la province de Bujumbura rural, février 2019).

Au-delà de la démobilisation des femmes, le fait que les hommes aient été démobilisés en grand nombre ne signifie pas conséquemment que leur genre ait été pris en compte. Le genre faisant référence aux attributs, à l'ensemble de comportements, d'attentes et de standards socialement construits qui définissent un homme ou une femme, l'on comprend que le nombre de femmes et d'hommes démobilisés est un aspect important que le processus DDRR doit considérer, mais il est loin d'être suffisant pour assurer la dimension genre. Les hommes autant que les femmes ont eu (et ont encore) des difficultés à se reconformer aux statuts, rôles et (usage du) pouvoir définis dans la société burundaise pour réintégrer la vie civile.

Par ailleurs, cette analyse montre que ces rôles de genre sont défiés par le processus de militarisation et qu'au bout de la guerre, il existe un besoin de revenir sur les attributions et les définitions de ce que c'est que d'être un homme ou une femme, établies par la société. La dimension genre du DDRR s'en trouve très pertinemment incontournable pour une réintégration civile des combattants.

L'analyse présentée dans ce chapitre ne prétend pas avoir envisagé tous les contours de la question, mais elle ouvre ou rouvre la conversation sur le genre et le processus de DDRR. Son point de départ était le retour des anciens combattants dans leurs communautés, mais le débat est plus large et profond que la partie qui émerge dans cette publication de *Conjonctures de l'Afrique centrale*.

Bibliographie

Accord global de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition du Burundi et le Mouvement CNDD-FDD. 2003. En ligne sur : <https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/5923/3177.pdf>

Accord global de cessez-le-feu entre le gouvernement burundais et les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL). 2006. En ligne sur : <http://www.uantwerpen.be/en/projects/centre-des-grands-lacs-afrique/droit-pouvoir-paix-burundi/paix/accords-de-paix/>

Adéquations. 2016. « Définitions de l'approche de genre et genre & développement ». En ligne sur : <http://www.adequations.org/spip.php?article1515>

Afrique Renouveau. 2005. « La réinsertion des ex-combattants ». En ligne sur : <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2005/la-r%C3%A9insertion-des-ex-combattants>

Baricako, G. 2014. « Les Enfants combattants : du désarmement à la réintégration. Le cas du Burundi ». En ligne sur : <https://archipel.uqam.ca/10052/1/M13614.pdf>

Bell, C. 2015. Rapport de recherche, texte et contexte : la « Perspective de Genre » dans les accords de paix. En ligne sur : https://wps.unwomen.org/pdf/research/Bell_FR.pdf

Birantamije, G. 2018. « Crise politique au Burundi : vers des forces de sécurité (re)politisées après une décennie de "success story" ». In A. Ansoms, A. Nyenyezi

- Bisoka & S. Vandeginste (éd.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2018*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC et CRE-AC (coll. « Cahiers africains », n° 92).
- Chineze, J.O. 2005. « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction ». *Revue internationale des sciences sociales* 184 : 301-307.
- CICR. 2008. « Les femmes et la guerre ». En ligne sur : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5400~v~Les_femmes_et_la_guerre.pdf
- « Compte-rendu du colloque “Genre et post-conflit : comment promouvoir le rôle des femmes dans la reconstruction post-conflit”, tenu le 22 juin 2011 à Paris ». En ligne sur : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/gender_confreport_22062011_fr.pdf
- Connell, R. 1987. *Gender and Power: Society, the Person, and Sexual Politics*. Palo Alto, CA : Stanford University Press.
- Connell, R.W. & Messerschmidt, J.W. 2005. « Hegemonic masculinity: rethinking the concept ». *Gender & Society* 19 (6).
- Conoir, Y. & Verna, G. (éd.) 2005. *Faire la paix. Concepts et pratiques de la consolidation de la paix*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Conoir, Y. & Verna, G. (éd.) 2006. *DDR. Désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSLP I, 2006 shorturl.at/fm189.
- Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSLP II, 2012 shorturl.at/bhos5.
- Demetriou, D.Z. 2001. « Connell's concept of hegemonic masculinity: a critique ». *Theory and Society* : 337-361.
- Diallo, K. 2017. « Quand les femmes s'engagent dans la rébellion : le cas des ex-combattantes ivoiriennes ». En ligne sur : <https://www.noria-research.com/fr/ex-combattantes-ivoiriennes>
- Genere. 2018. « Définition du genre et ressources ». En ligne sur : <https://genere.hypotheses.org/532> (consulté le 10 juin 2019).
- Harsh, E. 2005 (octobre). « Les femmes, combattantes oubliées de l'Afrique. Un rôle progressivement plus important dans le processus de DDRR ». *Afrique Renouveau* 19 (3) : 16-17. En ligne sur : https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/19no3_fr.pdf
- Impunity Watch. 2015. Film documentaire « En quête de justice ». Great Lakes Dispatches.
- Kamina, D. 2017. « Quand les femmes s'engagent dans la rébellion, le cas des ex-combattantes ivoiriennes ». Noria. En ligne sur : <https://www.noria-research.com/fr/ex-combattantes-ivoiriennes/>
- Kimmel, M.S., Hearn, J. & Connell, R.W. 2005. *The Handbook of Studies on Men and Masculinities*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- Les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi*. 2000. En ligne sur : http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/Accord_Arusha.pdf

Mabobori, C. 2006. « Femmes, paix et sécurité : explorer les situations des conflits en Afrique. Les meilleures pratiques, leçons apprises au Burundi et dans la Région des Grands Lacs africains ». En ligne sur : https://www.iknowpolitics.org/sites/default/files/femmes_paix_et_securite_catherine_mabobori.pdf

Manirakiza, M.L. & Niyonzima, C. 2016. « Les femmes, la paix et la sécurité : de la rhétorique à la réalité ». Impunity watch. Abarundikazi Peace & Security Scan 1.

Manirakiza, M.L. & Niyonzima, C. 2018. *Masculinités et continuum de la violence à l'égard des femmes dans les sociétés en transition. Étude de cas sur les processus de paix au Burundi*. Impunity watch.

MDRP, Rapport de la Banque mondiale 2010 (Document de la Banque mondiale). Rapport N°: ICR00001152. Retrouvé sur shorturl.at/txtZ5

Mwagalwa, T.F. 2017. *Interdiction de la participation aux hostilités, la démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats en République démocratique du Congo*. Éditions Publibook.

Nations unies. 2003. Rapport Brahimi, groupe d'étude sur les opérations de la paix de l'ONU. En ligne sur : http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-187_fr.html

Niyonzima, C. & Kezimana, L. 2019. *Entre guerre et paix : masculinités violentes et la mobilisation politique des jeunes. Étude de cas sur les violences envers les femmes au Burundi*. Impunity Watch.

Note du secrétaire de l'Assemblée générale de l'ONU. 2005.

Ntahe, C. 2018. *Elles. Un hommage aux oubliées. Recueil de témoignages sur des pionnières de la paix au Burundi, au risque de leurs vies*. Sembura. En ligne sur : <http://www.ijr.org.za/home/wp-content/uploads/2018/10/IJR-Recueil-de-temoinages-WEB.pdf>

Onyejekwe, C.J. 2005. « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction ». *Revue internationale des sciences sociales* 184 (2).

Paix, démocratie, droits de l'homme. Un manuel pour les ex-combattants. Washington : TDRP, Banque mondiale. En ligne sur : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HandbookExcombWeb_fn.pdf

SE/CNCDRR (Secrétariat exécutif de la commission nationale chargée de la démobilisation, de la réinsertion, et de la réintégration des ex-combattants) 2004. Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants.

van der Veur, D., Vrethem, K., Titley, G. & Tóth, G. 2007. *Questions de genre. Comment aborder avec les jeunes la question de la violence fondée sur le genre ?* Conseil de l'Europe. En ligne sur : <https://rm.coe.int/gender-matters-fr/16807023de>

UNSC. 2000. « Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ». En ligne sur : https://www.un.org/ruleoflaw/files/res_1325e.pdf

Annexe 1

Les chiffres des combattants à démobiliser (selon le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants, le 15 mars 2004).

Tableau 1 : les effectifs totaux des forces en présence

Forces	Effectif
FAB	45 000
CNDD-FDD/Nkurunziza	25 000
CNDD-FDD/Ndayikengurukiye	3000
FNL/Rwasa	3000
FNL/Mugabarabona	1000
CNDD/Nyangoma	1000
Frolina/Kalumba	1000
Palipehutu/Karatasi	1000
Total	80 000

Tableau 2 : les effectifs à démobiliser

Année	Effectif
1 ^{re} année	14000
2 ^e année	14 000
3 ^e année	14 000
4 ^e année	13 000
Total	55 000

Il importe de souligner que les chiffres résultant de l'évaluation du programme peuvent être différents de ceux-ci.

Annexe 2

Phases du Programme d'assistance aux démobilisés (programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants 2004).

Désarmement (MIAB-CMC)	Démobilisation Identité civile	Réinsertion (18 mois)	Réintégration Moyens d'existence durable
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
<ul style="list-style-type: none"> - Remise des armes - Stockage des armes ou destruction si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification - Recueil de données - Photographies • Délivrance de cartes d'identité • Base des données des démobilisés • Conseils incluant le VIH/SIDA • Examen médical • Orientation avant le départ • Pécule de départ • Transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil à l'arrivée dans les communautés • Sensibilisation des communautés • Assistance à la réinsertion (payée en tranches successives) 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et conseil • Facilitation de l'accès à la terre • Facilitation de l'accès au crédit • Apprentissage/formation professionnelle et orientation • Éducation formelle • Soutien à l'emploi • Micro-projets • Soutien aux groupes cibles spécifiques • Services communautaires • Associations

*Ce tableau donne un aperçu des activités qui avaient été prévues à chaque niveau du processus DDRR.

La réintégration, l'aspect qui intéresse particulièrement cette étude, est un processus économique, mais également social et politique, au cours duquel les ex-combattants obtiennent le statut de civil (http://www.tdrp.net/PDFs/HandbookExcombWeb_fn.pdf) ; (tout le processus vise cette reconversion de l'état de combattant à l'état de civil).

En effet, au Burundi, le programme DDRR avait prévu des formations à la citoyenneté traitant des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et de l'égalité homme-femme qui pouvaient faciliter le processus de réintégration pour les ex-combattants et préparer leurs communautés à les accueillir, afin de contribuer à garantir une paix et une stabilité durables et d'encourager l'engagement des ex-combattants auprès d'institutions

démocratiques et civiles. En pratique, la réintégration s'est plus penchée sur l'aspect économique des ex-combattants au sein de la société, mais avec moins de préparation et de suivi dont les bénéficiaires de ce soutien avaient besoin (interview avec les techniciens du programme DDR 2019). D'autres programmes se concentrant sur le relèvement de cette catégorie ont complété le processus par des formations en compétences sociales et civiques, mais très peu d'ex-combattants y ont eu accès.